

RÉGIE PERSONNALISÉE DE L'ÉCOLE DU BREUIL
ROUTE DE LA FERME
75012 PARIS

Délibération affichée à l'École Du Breuil
et transmise au représentant de l'État
le

EDB - 2023 - 3

Délibération du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École du Breuil
Séance du 1er février 2023

Objet : Renouvellement de quatre membres du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

Vu les statuts de la régie personnalisée de l'École Du Breuil ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration ;

Sur proposition du Président du Conseil d'Administration de la régie personnalisée de l'École Du Breuil,

DELIBERE

Article 1 :

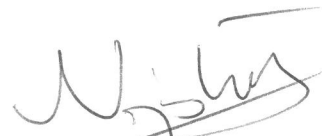
Est désigné, en qualité de représentant du Conseil de Paris au Conseil d'Administration de l'École Du Breuil, avec voix délibérative, M. Franck MARGAIN.

Article 2 :

Est désigné, en qualité de représentant de l'AFAUP au Conseil d'Administration de l'École Du Breuil, avec voix délibérative, M. Pierre AUBIGNAC.

Article 3 :

Sont désigné.e.s, en qualité de représentants des apprenants siégeant au Conseil d'Administration de l'École Du Breuil, avec voix délibérative, Mme Alice VITTE et M. Enzo JOBERTY.



Le Président du Conseil d'Administration

Christophe NAJDOVSKI